

Séance
extraordinaire
31 mai 2012

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU TRENTE ET UNIÈME (31^{ème}) JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MIL DOUZE (2012) À COMPTER DE 12 HEURES A LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE A MONT-JOLI.

Sont présents :

M. Normand Gagnon, maire suppléant et conseiller du district 2,
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,
Mme Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3,
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5,
M. Denis Dubé, conseiller du district 6.

Monsieur le Maire suppléant préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que trois (3) membres du personnel cadre de la Ville, soit messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, ainsi que Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

12.05.287

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT ET CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION.

Monsieur le maire suppléant, Normand Gagnon, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal. Tous forment le quorum du conseil municipal malgré l'absence motivée de monsieur Jean Bélanger, maire.

12.05.288

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire suppléant et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Autorisation de signature au directeur de l'urbanisme.
4. Période de questions.
5. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

12.05.289 AUTORISATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR DE L'URBANISME

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur de l'urbanisme à signer les divers permis et documents à émettre par le service. Cette autorisation devra recevoir l'approbation du conseil et/ou du directeur général.

12.05.290 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

12.05.291 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 12h27, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Normand Gagnon
Maire suppléant

Yves Sénéchal
Greffier